

Questions orales

[Français]

LA FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Manifestement, le ministre s'apprête à commettre, avec son projet de loi C-96, la même erreur que le ministre de l'Industrie avec le projet de loi C-88 sur le commerce interprovincial, en s'arrogeant unilatéralement un pouvoir qui nie les responsabilités des provinces. Souvenons-nous qu'après avoir ridiculisé les objections de l'opposition officielle, le ministre de l'Industrie a dû admettre son erreur et faire marche arrière.

Pourquoi, si le ministre n'a pas l'intention de passer par-dessus la tête des provinces, se donne-t-il, noir sur blanc, par l'article 6 et l'article 20 du projet de loi, les moyens de le faire?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, nous avons fait tout le contraire.

Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, lorsque la ministre de l'Emploi a assumé ses nouvelles fonctions, je lui ai immédiatement écrit pour lui proposer que nous entreprenions des négociations sur toutes les questions liées au secteur du travail au Québec en vue de réexaminer 75 p. 100 des programmes que nous offrons dans cette province, de redéfinir les responsabilités, d'en transférer certaines s'il le faut et de faire de la planification conjointe. Elle a répondu non. Elle ne voulait même pas en parler.

Eh bien, j'ai essayé de nouveau. Je lui ai réécrit pour lui proposer que le SQDM, le gouvernement du Québec et mon gouvernement fassent une étude conjointe sur les doubles emplois et les chevauchements. Je lui ai fait cette offre en précisant que nous allions même partager les frais. Encore une fois, la ministre de l'Emploi a refusé de répondre.

Je ne peux pas forcer la ministre de l'Emploi du Québec à collaborer avec moi. J'aimerais bien pouvoir compter sur sa collaboration. Je veux discuter avec elle pour voir comment nous pourrions arriver à un meilleur partage des responsabilités. Je prie instamment le député d'aller parler à la ministre de l'Emploi au Québec et de lui demander quand elle sera prête à collaborer. Dès qu'elle dira oui, je serai là.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, le ministre semble rêver de devenir le ministre de l'Éducation du Canada. Le ministre admettra-t-il qu'il se donne les moyens de passer outre les gouvernements provinciaux, parce qu'il souhaite établir une stratégie *coast to coast* d'intervention dans le domaine de la main-d'œuvre, ce qui fait peut-être l'affaire des autres provinces, mais qui heurte de plein fouet le large consensus québécois maintes fois exprimé?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, c'est tout le contraire. Le député devrait savoir, puisqu'il est à la Chambre depuis maintenant deux ans, que nous avons un très bon accord de collaboration dans le secteur de l'aide aux étudiants. Nous avons le Programme canadien de prêts aux étudiants, et le Québec a son propre programme.

Lorsque nous avons réformé notre programme cet été, nous avons prévu des subventions pour les étudiants handicapés et pour les étudiants qui ont des besoins financiers particuliers. Nous avons transféré l'argent directement à la province de Québec pour qu'elle puisse offrir les mêmes avantages à ses propres étudiants. C'est ce que j'appelle du fédéralisme flexible, de la collaboration, et non une prise de contrôle.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, ma question met en lumière la mauvaise gestion qui frappe le ministère de la Défense nationale au plus haut échelon et elle s'adresse au premier ministre.

● (1435)

Il ne se passe pas une journée sans qu'il n'y ait une crise de leadership au ministère de la Défense nationale. Le ministre et le chef d'état-major de la défense sont en conflit ouvert. Cette situation résulte de problèmes propres aux libéraux, mais le gouvernement a recours à une enquête pour justifier son inaction. Les forces armées sont démoralisées, démotivées et ne peuvent pas attendre jusqu'en juin 1996 pour que le gouvernement agisse.

Pourquoi le gouvernement ne règle-t-il pas les scandales qui surviennent quotidiennement au ministère de la Défense nationale?

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, si les forces armées sont démoralisées, je peux vous assurer que le manque de pertinence des questions des députés du tiers parti y est pour quelque chose.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale a totalement manqué de perspicacité dans l'affaire de Chastelain, Kenward, Vernon et Labbé et cette situation persiste.

Ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement libéral n'a rien fait pour remédier aux problèmes de leadership au ministère de la Défense nationale. Le premier ministre a eu tort d'accorder sa confiance au ministre de la Défense nationale et au chef d'état-major de la défense. Le premier ministre va-t-il régler ce problème de leadership en exigeant la démission du chef d'état-major de la défense et celle du ministre de la Défense?